

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

sa publication sur le site internet du SITAC le 22/05/2026

sa notification faite le

Et de sa réception en préfecture le 21/05/2026

Id S2low : 062-256204033-20260519-F1_19_05_2026-DE

Le président du SITAC,
Philippe MIGNONET



F1: Indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents

Rapporteur : Monsieur Sébastien CASTELLE, 1^{er} Vice-président

Le décret n°2004-615 du 25 juin 2004 fixe les indemnités de fonctions versées au Président et aux Vice Présidents des EPCI et syndicats mixtes.

Le montant de ces indemnités est fixé par référence à un pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique et en fonction d'une strate démographique.

Le Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis se situe dans la strate de 100 000 à 199 999 habitants.

A cet effet, l'indemnité maximale pouvant être attribuée au Président est égale à 35.44 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (1 456.77€ brut mensuel au 1^{er}/01/2026) et l'indemnité maximale pouvant être attribuée à chaque Vice-président disposant d'une délégation est égale à 17.72 % de

l'indice brut terminal de la fonction publique (soit 728.38€ brut mensuel).

Considérant que quatre Vice-présidents ont été nommés, cela constitue une enveloppe indemnitaire maximale de :

- Président : 1 456.77€
- Vice-présidents : 728.38 x 4 = 2 913.52€
- Total : 4 370.29€

Le Comité :

➤ **DECIDE** d'allouer au Président, pour l'exercice de sa fonction, une indemnité maximale de 35.44% de l'indice brut terminal de la fonction publique, à compter de sa date d'élection.

➤ **DECIDE** d'allouer aux Vice-présidents, pour l'exercice de leurs fonctions, une indemnité maximale de 17.72 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, à compter de la date d'attribution de leur délégation.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux Président et Vice-présidents est annexé à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE



Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe MIGNONET



Annexe à la délibération F1 du 19 mai 2026

INDEMNITES DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Fonction	Taux maximal (% de l'IB terminal)	Indemnité Brute (valeur du point d'indice au 01/01/2026 en euros)
Président	35.44	1 456.77
1 ^{er} Vice-président délégué aux finances	17.72	728.38
2 ^{ème} Vice-président délégué aux relations institutionnelles, économiques et aux partenariats	17.72	728.38
3 ^{ème} Vice-président délégué à la communication, l'attractivité, la qualité de service et la relation aux usagers	17.72	728.38
4 ^{ème} Vice-président délégué à l'accessibilité	17.72	728.38
Enveloppe indemnitaire globale		4 370.29

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 MAI 2026 HOTEL COMMUNAUTAIRE

L'an deux Mille vingt-six, le mardi dix-neuf mai, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis s'est réuni à l'hôtel communautaire de Grand Calais Terres et Mers à Calais sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PUISSESSEAU en qualité de doyen d'âge, sur la convocation qui lui a été adressée le mercredi six mai.

Présents :

Titulaires :

Monsieur Guy ALLEMAND
Monsieur Valentin BAILLEUX
Monsieur Fabrice BALLART
Madame Natacha BOUCHART
Monsieur Eric BUY
Monsieur Sébastien CASTELLE
Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE
Monsieur Benjamin DOUAY
Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE
Monsieur Michel HAMY
Madame Laurence LOUCHEZ
Monsieur Fabrice MARTIN
Monsieur Jacques MERLEN
Monsieur Jean-Marc PUISSESSEAU
Monsieur Michel ROHART
Monsieur Albert ROUSSEZ

Suppléants :

Madame Christine ALEXANDRE
Monsieur Patrick CROMBEZ
Monsieur Valérie DELBEC
Monsieur Patrick DEBYSER
Madame Christelle JOLY
Madame Emilie SANIEZ

Excusés :

Monsieur Eric BOUTROY
Monsieur Romuald CADET
Monsieur Daniel DIWUY, pouvoir à Monsieur Sébastien CASTELLE
Monsieur Guy HEDDEBAUX
Monsieur Jean-François LACROIX
Monsieur Pierre-Louis LEFEBVRE
Monsieur Ladislas LOZANO
Monsieur Philippe MIGNONET, pouvoir à Madame Natacha BOUCHART